

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Tout à la paix

Le vent qui souffle à travers la montagne de la politique, n'apporte que des senteurs embaumées, et au tonnerre des canons a succédé le bruit des baisers Lamourrette. Le Tsar et l'Empereur allemand, ce dernier surtout, ont pris à la face de l'Europe des engagements solennels et réciproques de maintenir la paix. Les paroles n'ont point été ambiguës, non plus que les intentions. Il est certain que tout est pour le mieux dans les meilleurs des empires et des républiques; il n'y a que la pauvre Grèce qui continue à haleter sous le dur genou du ture.

Car, si les protestations pacifiques sont une musique agréable, la réalité de la paix est une chanson encore plus douce. Or, peut-on être sûr de maintenir la paix, quand la guerre existe sur un point précisément sur le point d'où elle peut le mieux s'élaner à travers l'Europe? La Grèce, la Crète, la Turquie, autant de tremplins d'où Bellone peut aisément faire le saut dans les agglomérations pacifiques de troupes armées, qui constituent les nations européennes de l'heure présente. Les attermoiments de la Porte, le mauvais caractère bien connu des Grecs, peuvent fort aisément aboutir à une rupture des négociations et ce sera, alors, l'impuissance de l'Europe établie, et le recours aux armes obligatoire. Car, vraiment, on ne pourrait permettre l'étranglement de la Grèce; ce serait acheter la tranquillité au prix des deniers de Juda.

Guillaume qui apporte tant de chaleur à célébrer la paix, devrait bien mettre moins d'âpreté dans la défense des intérêts pécuniaires de ses sujets en Grèce, et ce serait le moyen le plus sûr d'introduire entre ses paroles et ses actes, l'accord qui leur fait totalement défaut.

C. R.

## INFORMATIONS

### Le voyage de M. Félix Faure en Russie

On télégraphie de Dunkerque. La population tout entière travaille avec activité à orner la ville pour l'arrivée du Président de la République.

Une des attractions sera une goëlette d'Islande, montée tout spécialement sur la place de la République. La ville sera entièrement pavoisée et on dispose l'éclairage électrique pour un immense embrasement nocturne.

La flottille de torpilleurs est toute entière réunie dans le bassin d'avant-port. Elle escortera en rade M. Félix Faure, qui comme on le sait, doit prendre passage sur l'*Élan*, qui le conduira en rade où stationnera le *Pothuau*. La suite du Président s'embarquera sur l'avis torpilleur *Sainte-Barbe*.

Petersbourg, 10 août.

La colonie française d'Odessa célébrera l'arrivée de M. Félix Faure en Russie par une grande fête dont la recette sera affectée à sa Société de bienfaisance.

A Moscou, on a mis en vente ces jours derniers des médailles commémoratives de la visite présidentielle.

La Société de navigation fluviale finlandaise de Petersbourg a résolu de baptiser

du nom de Félix Faure un des nouveaux bateaux à vapeur qui se construisent actuellement sur ses chantiers.

### Menaces à M. Félix Faure

Quand on a demandé à Angiolillo pourquoi il avait commis ce crime, il a répondu : « Pour venger mes frères ».

Et non seulement, a-t-il ajouté, ses frères d'Espagne, mais ceux d'Italie, ceux de France, tous ceux que l'on a persécutés et exécutés sans merci.

Et avec une rare précision, comme s'il récitait une liste depuis longtemps apprise, Angiolillo a rappelé au juge le nom de tous les anarchistes exécutés en France et en Espagne.

Le juge, alors, a démontré à Angiolillo l'inanité de pareils moyens, lui disant froidement, posément : « Ces crimes n'ont jamais servi les partis qui les commettent; vous avez tué un homme d'Etat de haute valeur, mais d'autres le remplaceront. C'est un homme qui a disparu, ce n'est pas un régime ».

Et le juge continue quelques instants ainsi, déconcertant, irritant visiblement l'assassin qui, sans aucun doute, s'était attendu à des brutalités et à des violences. Il était donc loin de s'attendre à la tournure que prenait l'interrogatoire et parut exaspéré de l'affectation du juge à n'attacher aucune importance à son forfait au point de vue des conséquences pour l'avenir. Cette perspective humiliait très visiblement l'assassin qui, devant une nouvelle affirmation du magistrat, que les hommes se remplacent et que les institutions demeurent, s'écria avec violence :

« Ah! ah! vous croyez cela? C'est possible quand il y a une exécution isolée; mais vous en verrez d'autres. Il vous faudra demander grâce. Vous n'êtes pas au bout. C'est maintenant le tour de Félix Faure; celui-là y passera comme Carnot. »

### Récompensés par le Tsar

Après la catastrophe du Bazar de la Charité, l'empereur de Russie, frappé des nombreux actes de dévouement qui ont été accomplis, a mis à la disposition du Président de la République pour être distribuées, de sa part, aux sauveteurs, vingt médailles, dix en or et dix en argent.

La remise de ces médailles a eu lieu, jeudi, dans l'après-midi, au ministère de l'intérieur par M. Darlan, garde des sceaux, chargé de l'intérim de ce ministère. Voici les noms des titulaires de ces vingt médailles : Médailles d'or : MM. Jacquin, lieutenant au 102<sup>e</sup> de ligne; Henno, sous-brigadier des gardiens de la paix; Michaut, Aubry, Guérin, Thirion, Bayle, Liorza, gardiens de la paix; Dhuy, ouvrier; Trosch, palefrenier.

Médailles d'argent : M. Marais, domestique; Mme Dheurs, Mme Surreault, MM. Serre, ouvrier doreur, Wenlinez, brigadier d'écurie, Vast, concierge, le docteur Récamier, Glad, ouvrier imprimeur, Zeau, valet de chambre, Currit, domestique.

### Mœurs toulonnaises

Pendant le séjour de l'escadre allemande à Cronstadt, une rixe s'est produite au Jardin zoologique de Saint-Petersbourg, entre un promeneur russe et un marin allemand.

Le marin allemand a dégainé et blessé son adversaire. Un sergent de ville qui voulait arrêter l'allemand fut également blessé. Les témoins de cette scène ont réussi à arrêter le marin allemand.

### Rencontre entre Français et Siamois

Le *New York Herald* annonce qu'une

rencontre a eu lieu à Muang, entre les trou-pas françaises et siamoises. L'engagement s'est produit dans la zone neutre, sur la rive droite de Mekong; il y a eu plusieurs morts et blessés des deux côtés. Les Français ont fait prisonniers plusieurs fonctionnaires siamois.

Au ministère des colonies on n'a pas confirmation de cette nouvelle.

## CHRONIQUE LOCALE

### Les Fêtes

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Comme nous l'avions annoncé, jeudi a eu lieu la fête organisée par la Société des études scientifiques, littéraires et artistiques du Lot à l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire.

A 10 heures du matin une messe à l'intention des sociétaires défunts a été dite par M. le vicaire général. Il y a eu beaucoup de monde à la cathédrale; ouvriers et ouvrières, commerçants et fonctionnaires avaient déserté l'atelier, le magasin ou le cabinet de travail. C'est que M. Mouliérat, notre grand artiste quercynois, prêtait son gracieux concours; et, comme ses visites sont très rares à Cahors, personne n'a voulu laisser échapper l'occasion de l'entendre une fois de plus. Après le sermon de l'Évêque sur le patriotisme, on tressaillait d'aise : M. Mouliérat chantait le « Miseremini ». Sa voix tantôt d'une sonorité puissante, tantôt d'une douceur infinie a produit un grand effet sur la foule qui se pressait dans la cathédrale. M. Mouliérat est du reste assez avantageusement connu à Cahors pour qu'il soit inutile d'insister davantage sur son grand talent.

A 3 heures de l'après-midi dans la salle des assises du Palais de justice a eu lieu la séance littéraire annoncée, sous la présidence de M. Larroumet. Après deux excellents discours de M. de Larroussilhe et de M. Daynard, notre éminent compatriote M. Larroumet, a fait l'éloge des autorités présentes; il s'est exprimé — comme d'habitude d'ailleurs — avec une compétence gracieuse, avec un tact parfait.

Elle était vraiment belle, jeudi, la salle des assises; là où on ne voit d'ordinaire que des magistrats en robe, sévères, des accusés pâlis par les longs jours de prison préventive, par les remords, ou par la crainte d'un juste châtement, on était pénétré de joie et d'admiration : c'est qu'on entendait, non pas la parole sévère du magistrat prononçant une peine, mais les vers doux et sonores de nos poètes cadurciens. Ce n'était plus la vision de la prison ou du bague, mais la vision d'un coin désiré où, sous le ciel bleu, les amoureux rêvent pendant que les « aouzelous » piaillent dans les haies.

MM. Combes, l'abbé Taillefer, Joseph Blanc, l'abbé Gary et Rouquet ont tour à tour charmé l'auditoire par la lecture de plusieurs travaux ou pièces de vers françaises et patoises qui ont été fort applaudies par l'assistance.

Cette séance des plus intéressantes a pris fin à cinq heures.

Le soir vers 7 heures un banquet servi avec un goût original et coquet a réuni tous les membres de la Société à l'hôtel du Palais National.

M. Larroumet préside. Il a à sa droite le Préfet, à sa gauche l'Évêque, M. de Larroussilhe est en face ayant à sa droite le maire et à sa gauche le colonel du 7<sup>e</sup>. Le président de la Société archéologique de Montauban assistait au banquet ainsi que M. Forestié membre de cette Société.

Au champagne, M. de Larroussilhe port un toast à M. Larroumet qui remercie d'une façon fort charmante.

M. Daynard, secrétaire général de la Société des Etudes du Lot, remercie à son tour le Préfet d'avoir, comme ses prédécesseurs, manifesté plusieurs fois sa bienveillance à la Société en lui accordant au nom du gouvernement des subventions. Après quelques remerciements du Préfet, l'Évêque, le lieutenant-colonel Blin et M. Deyre prennent tour à tour la parole pour porter un toast ou pour exprimer les sentiments de joie qu'ils éprouvent à se trouver ainsi réunis.

M. Henri Valette remercie d'une façon originale et gracieuse la Municipalité de Cahors pour son dévouement à la Société. Notre sympathique maire répond et souhaite que la Société s'intéresse à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'un immeuble pour le musée.

Enfin M. l'abbé Gary porte la santé de M. l'abbé Potié, président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne et ce dernier propose aux personnes présentes de se joindre à lui pour acclamer M. Larroumet membre d'honneur de la Société archéologique de Montauban.

Notre éminent compatriote rappelle les liens qui l'unissent à Montauban et accepte avec empressement.

M. Rouquet lit ensuite une ode patoise et M. Joseph Blanc, l'auteur de « Rimes Blondes » lit une fort jolie poésie intitulée « Renouveau ». M. Rouquet termine enfin cette intéressante soirée par la lecture d'une charmante poésie française.

Après le banquet, M. Mouliérat accompagné du maire s'est rendu à la mairie où un punch lui était offert par l'orphéon de Cahors. Il a applaudi aux chants harmonieux de nos orphéonistes et s'est fait inscrire comme membre de l'orphéon. Après une courte allocution, il a de nouveau captivé, par le charme de sa voix, et, surtout par l'intelligence de son interprétation, l'admiration de tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre.

Merci, Messieurs les membres de la Société des Etudes du Lot, pour cette fête délicate; et avec nos remerciements, nos félicitations sincères pour les services que vous avez rendus depuis 25 ans à la littérature et à la science.

### Mérite agricole

Par décret en date du 10 août, sont nommés :

Officier du mérite agricole, M. Rodes Etienne, notaire, maire de Peyrilles.

Chevalier du même ordre, M. Chapt-Aladel, viticulteur, maire d'Anglars-Juillac.

## CAHORS

### Lycée Gambetta

Voici de nouvelles nominations concernant notre lycée.

Par arrêté du 5 août 1897 :

M. Jourdan, professeur chargé de cours de 3<sup>e</sup> au lycée de Cahors, est nommé professeur chargé de cours de 3<sup>e</sup> au lycée de Tulle.

M. Barbier, professeur de rhétorique au lycée de Cahors, est nommé professeur de rhétorique au lycée de Guéret.

M. Cloup, professeur de 3<sup>e</sup> au lycée de Tulle, est nommé professeur de 3<sup>e</sup> au lycée de Cahors.

M. Vergnes, professeur en congé, est nommé professeur d'histoire au lycée de Cahors.

Conseil municipal

Séance du 15 août

Les membres du conseil municipal se sont réunis hier soir à 8 h. 1/2 pour la session d'août. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Roussel, Rouffy, Parazines, Ausset, Caviole, Vincent, Périès et l'abbé Magne.

M. le maire préside.

M. Brunies est nommé secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Les membres qui composaient les commissions des finances et des travaux publics sont réélus.

On approuve les dépenses imprévues s'élevant à la somme de 813 fr. 66; on adopte également les impositions extraordinaires pour le maintien des gardes-champêtres en 1898.

MM. Bousquet et Delpech sont nommés délégués pour la révision des listes cadastrales.

Avis favorable est donné à sept demandes de réservistes comme soutiens de famille.

Des avis favorables sont également donnés pour des dépenses à faire à l'hospice et en vue de la réparation du chemin vicinal n° 6.

M. le maire donne connaissance au conseil des pétitions reçues :

1° Pétition des habitants de la rue du Lycée qui demandent la construction d'un égout pour l'écoulement des eaux de l'établissement Teysse, ces eaux étant un danger au point de vue sanitaire du quartier.

2° Pétition des habitants de la rue Lastié qui demandent également la construction d'un aqueduc pour éviter l'invasion des caves du quartier par les eaux.

3° Pétition pour la continuation de la rue Rousseau.

4° Demande de M. Girard pour une souscription du conseil à son dernier ouvrage : « Souvenirs maritimes. »

5° Demande de subvention pour habillement des gardes-champêtres.

6° Demande d'indemnité de logement d'un instituteur de Cahors.

7° Demande de bourses d'externat pour deux jeunes filles au collège de Cahors.

Toutes ces demandes et pétitions sont renvoyées aux commissions compétentes.

La commission du musée fait connaître qu'il n'y a pas lieu d'acheter les vitrines de M. Malirat, coiffeur, ces vitrines n'étant d'aucune utilité pour le musée.

Une discussion s'engage ensuite au sujet du traitement du préposé en chef de l'octroi que tous les membres sont d'avis d'augmenter. Sur la demande de M. Guiraudies, cette question est ajournée après l'examen d'une proposition qu'il fera à la fin de la séance.

M. le maire donne connaissance d'une lettre de M. Rodolose qui demande à la ville de voter en principe la continuation des travaux du musée d'après les plans qui avaient été établis et acceptés.

M. Delport dit que M. Rodolose estime qu'une somme de 50.000 francs serait suffisante pour l'achèvement des travaux; mais M. Rodolose croit qu'on pourrait obtenir de divers côtés 20 ou 25.000 francs; de plus, M. Larroumet a promis d'obtenir, si possible, une subvention du ministre des beaux-arts. Dans ces conditions, le vote demandé s'impose.

La continuation des travaux est votée en principe.

M. Jubin lit un remarquable rapport sur le déplacement du bassin situé sur la place de la République. Au nom de la commission des travaux publics, il demande de reporter ce bassin à l'entrée des allées Fénélon. La dépense s'élèverait à 1.800 francs, y compris le coût du jardin qui serait établi autour du bassin.

Une longue discussion s'engage. M. Guiraudies voudrait qu'on réservât la question de l'emplacement et qu'on examinât s'il ne serait pas préférable, par exemple, de transporter le bassin devant la statue Gambetta. Les conclusions du rapport sont néanmoins adoptées.

M. Cagnac demande, au nom de la commission des travaux publics, que des réparations soient faites à la fontaine des Chartroux. Adopté.

M. le Maire fait connaître que l'analyse des eaux de la ville, faite dernièrement à Toulouse, a donné des résultats satisfaisants.

On s'occupe ensuite de la demande faite au conseil au sujet du chemin de fer de Ca-

hors à Moissac. Le conseil souscrit aux conditions imposées.

On vote un crédit de 750 francs pour subvention de logement à des vicaires de Cahors. Avis favorable est donné à la demande de la commune de Douelle qui demande à être rattachée au canton de Cahors sud.

Le Conseil décide ensuite d'accorder un secours de 8.000 francs pour réparation au clocher de la cathédrale. Cela à la condition qu'il y aura, comme on l'a dit, pour 200.000 fr. de travaux neufs. Dans le cas où cette somme ne serait pas employée, la ville diminuerait proportionnellement sa subvention.

M. Cagnac s'oppose au vote et dit qu'il y aurait des travaux plus urgents à faire.

MM. Talon, Delport, Brunies et d'autres conseillers lui font remarquer avec juste raison que puisqu'il s'intéresse au sort des ouvriers, il devrait au contraire appuyer la proposition. Si ces travaux se font c'est en effet du travail assuré pour longtemps à de nombreux ouvriers de la ville.

Les 8.000 francs sont votés sous le bénéfice des réserves qui ont été faites.

Une demande de subvention pour les monuments Hoche, Hugo et Duruy est repoussée.

On accorde un secours de 150 francs à Mme veuve Clary, un secours de 100 francs à Mme veuve Guénard et un secours de 50 francs à Mme veuve Romec.

Le don fait au musée par M. Bergougnoux, ancien percepteur, est accepté.

Les comptes de gestion de l'hospice, du bureau de bienfaisance et de l'orphelinat agricole d'Arnis sont approuvés.

M. Guiraudies lit une longue et intéressante proposition relative aux octrois de la ville. Il demande une douzaine de réformes dont voici les plus importantes.

1° Etablissement de barrières en fer près des bureaux d'octroi afin de permettre, la nuit, un contrôle plus sérieux.

2° Logement des receveurs d'octroi.

3° Suppression de plusieurs bureaux route de Toulouse, route de Lalbenque etc, qui seraient remplacés par un seul près du pont. Les employés disponibles formeraient une brigade volante qui serait d'une grande utilité pour la surveillance des fraudeurs.

4° Enfin M. Guiraudies demande de donner 10 0/0 aux agents sur les recettes au-dessus de 175 000 francs, chiffre moyen du rendement des octrois.

M. Lacroix demande l'établissement d'une école à Saint-Henri. Le Conseil examinera cette question.

Cyclistes et voituriers

On s'est beaucoup occupé des cyclistes ces temps derniers. Des arrêtés nombreux ont été pris contre eux et souvent, nous le reconnaissons, avec juste raison.

Ils ont cependant droit à la circulation sur les routes au même titre que les autres véhicules, de par la taxe, relativement élevée, qu'ils paient tous les ans.

Il est néanmoins des voituriers grincheux qui n'admettent pas cette manière de voir et qui non seulement ne dérangeraient pas leur véhicule d'un iota pour livrer passage aux cyclistes, mais encore qui semblent prendre un malin plaisir à les gêner dans leur course.

Voici un fait dont nous garantissons l'exactitude et que nous croyons utile de signaler.

Ce matin, à 6 heures, un de nos concitoyens se trouvait, en bicyclette, avenue de l'abattoir. Une voiture, marchant à une allure assez rapide, venant en sens inverse, le vélocipédiste se rangea sur le côté droit de la route. Le conducteur de la voiture au lieu d'en faire autant, serra si fortement notre concitoyen contre les tas de pierres qui bordent l'avenue, que ce dernier dut, pour éviter un accident, descendre précipitamment et se réfugier avec sa machine entre deux tas de cailloux.

Le cycliste se permit, — l'audacieux, — de dire au conducteur, qu'il aurait pu appuyer à droite. La réponse ne fut pas longue à venir; sur un ton moins qu'aimable... le conducteur riposta : « Il y a bien assez de place pour toi » et il continua sa route de plus belle. Le cycliste voulut alors savoir quel était ce charmant homme et réenfourchant sa bécanne il ne tarda pas à le rejoindre. et put lire sur le côté de la voiture : « L... Guillaume, propriétaire à Cahors. » Etait-ce là le nom du conducteur ? nous l'ignorons encore.

Nous avons cru utile de signaler à qui de droit le fait qui précède. Les conducteurs de voiture qui ont pour les cyclistes pareille

amabilité sont nombreux et il nous semble que des mesures devraient être prises dans l'intérêt de tous. En pareil cas, — surtout si le cycliste était inexpérimenté, — un grave accident pourrait aisément se produire et le conducteur pourrait alors regretter sa mauvaise volonté.

Une fois pour toutes, il faut qu'on sache que tous les véhicules ont sur la route les mêmes droits et que les lois protègent les bicyclistés au même titre que les voituriers.

Avis

M. le directeur des postes communique aux journaux la note suivante :

A partir du 16 août courant, la 3<sup>e</sup> distribution qui a lieu actuellement à Cahors à 4 h. 40 du soir, sera retardée jusqu'à 5 h. 15, en vue de pouvoir y rattacher les courriers de Toulouse (3<sup>e</sup>) et de Libos (3<sup>e</sup>), dont les correspondances étaient jusqu'à présent comprises dans la 4<sup>e</sup> distribution.

Nous ne pouvons que remercier M. Darde de l'amabilité qu'il apporte toujours à l'examen des demandes qui lui sont adressées.

Avenir cadurcien

Dans sa séance extraordinaire tenue le 12 courant, la société musicale l'Avenir Cadurcien a, vu le départ de quelques-uns de ses membres, renouvelé son bureau pour l'année 1897.

M. Linsac a été nommé secrétaire-archiviste, en remplacement de M. Berger, démissionnaire.

Le bureau se compose comme suit :

Directeur, M. Rivière ; sous-directeur, M. L. Séguy ; secrétaire, M. Linsac ; trésorier, M. Sor ; chef musicien, M. Ferrié.

Membres de la commission : MM. Troussel, Gaston, Sarrazin, Mullot, Pagès et Berger.

Tribunal de simple police

Audience du 13 août

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

3 pour contraventions à la police du roulage : 1 fr. d'amende ; une à 3 fr. d'amende contre la femme G. pour violences légères.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 14 août 1897

Naissances

Conquet, Germaine, rue des Capucins, 9. Alix, Louise-Marie, rue du Rempart, 32. Lacoste, Pierre-Bernard, place Rousseau.

Mariages

Person, Charles, sergent commissionné au 7<sup>e</sup> de ligne et Arbouys, Laurence, tailleur en robes.

Décès

Moulinier, Jean-Raymond, 4 mois, impasse Sireys.

Conquet, Germaine, deux jours, rue des Capucins, 9.

Delporte, Louis, ferblantier, 61 ans, rue Saint-Laurent.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 15 août 1897

De 8 1/2 à 9 heures 1/2

Allegro militaire. Signard. Le Calife de Bagdad (ouv.). Bœldieu. Sur la Plage (valse). Waldteufel. Sigurd (grande fantaisie). Reyher. Le voyage de Suzette. Vasseur.

Arrondissement de Cahors

L'élection de Puy-l'Évêque

Dans un de nos derniers numéros nous avons dit que quelle que fût, dans l'avenir, l'attitude de M. le docteur Cassaignes, son élection était indiscutablement, — chose regrettable — un succès pour le parti conservateur.

L'Express du Midi reproduisant nos lignes, les fait suivre de cette réflexion :

« Hâtons-nous d'ajouter : c'est au contraire de très bon augure. »

L'Express du Midi est donc entièrement de notre avis sur le succès du parti conservateur.

Après cela l'Alliance, le Télégramme et autres peuvent se réjouir !...

LIMOGNE. — Le parquet de Cahors s'est rendu à Limogne ce matin, à la première heure.

Il est venu procéder à une enquête au sujet d'outrages proférés par un grand nombre d'individus, du hameau de Poujols, contre la gendarmerie de Limogne.

Ces menaces offrent, dit-on, un certain caractère de gravité.

MONTCUQ. — Deux vagabonds ont été arrêtés hier par la gendarmerie et conduits ce matin à Cahors où ils ont été écroués.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Orage. — Mercredi, vers 8 heures du soir, un violent orage s'est déchaîné sur la ville et les environs. La foudre est tombée sur les fils télégraphiques posés sur la voie du chemin de fer, à peu de distance de l'usine à gaz. Au bureau du télégraphe un fil conducteur a été fondu par la foudre.

Le Célé a subi une légère crue.

Conseil de guerre. — Dans sa séance de jeudi, le conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps a jugé le soldat Edouard L..., du 20<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Marmande, âgé de 23 ans, domicilié avant son entrée au service à Lunay, canton de Figeac, où il était cultivateur. L... comparait sous l'inculpation de vol. Pressé de questions, après avoir nié énergiquement, il a dû avouer qu'il avait volé un porte monnaie contenant 30 fr. appartenant au soldat Bessières, du même régiment.

Le conseil de guerre lui inflige un an de prison.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Orage. — Mercredi soir, vers 6 heures, un orage assez violent a éclaté sur notre contrée. Une pluie bienfaisante pour l'agriculture est tombée pendant toute la nuit.

SOUILLAC. — Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles communales de Souillac, a eu lieu dimanche dernier sous la présidence de M. Fournier, proviseur du Lycée Gambetta, qui a prononcé un remarquable discours que nous sommes heureux de reproduire.

Mesdames, Messieurs, Mes chers enfants,

C'est une belle fête qu'une distribution de prix dans une école, une fête dont le souvenir plein de charme accompagne la vie entière. Elle couronne toute une année d'efforts studieux, de luttés pacifiques et traitement fraternelles. Aux jeunes vainqueurs elle apporte des récompenses chaudement disputées et loyalement conquises. Aux combattants moins heureux elle inspire — avec des réflexions salutaires — le désir et la volonté de vaincre à leur tour. A tous enfin elle offre six semaines de loisirs et de repos dans une famille aimée. Votre joie, mes amis, est donc bien naturelle, et il serait cruel de la troubler et de l'assombrir par un long et inopportun discours.

Toutefois, comme il n'y a point de roses sans épines, il n'y a pas de distribution de prix sans une petite allocution du président. Et je manquerais au devoir que m'imposent la confiance et l'estime dont m'honorent aujourd'hui M. le maire de Souillac et ses dignes collaborateurs; je serais tout à fait indigne de l'honneur inattendu que m'a fait M. le Préfet de Lot en me désignant pour présider cette cérémonie universitaire, si, avant de proclamer votre travail et vos succès d'hier, je ne vous rappelais quelques-uns des devoirs que vous aurez à remplir demain. Rassurez-vous, je ne prolongerai pas longtemps votre légitime impatience.

Vous êtes encore à l'âge insouciant et heureux où le passé n'inspire aucun regret, où l'avenir apparaît à vos jeunes imaginations riant et plein de promesses, où l'on éprouve en vérité la douce joie de vivre. Ce que coûtent à d'autres de travail et de sacrifices le pain que vous mangez, le vêtement que vous portez, le beau livre que vous allez lire, cela vous préoccupe assez peu. Et cependant je suis sûr que vous me comprendrez tous, même les plus petits, si je vous parle de ce que vous devez à vos parents, à vos maîtres, à vos maîtresses, aux hommes intelligents et dévoués qui, chargés par le libre suffrage de leurs concitoyens des intérêts de cette vaillante Cité, placent au dessus de tout les bienfaits d'une instruction solide et d'une éducation nationale !

A la tête de chaque famille, il y a un homme qui ne pense qu'à vous, qui ne vit que pour vous, qui pour satisfaire vos besoins et même vos desirs s'impose un labeur acharné, parfois même de rudes privations. C'est votre père. Riche, il veut vous transmettre intact, sinon agrandi, l'héritage qu'il détient comme un dépôt sacré. Rêveur, il veut que vous soyez instruits, et par conséquent il veut que vous soyez sages, et par conséquent il veut que vous soyez vaillants, et par conséquent il veut que vous soyez utiles, et par conséquent il veut que vous soyez heureux. C'est votre mère. Elle veut que vous soyez sages, et par conséquent elle veut que vous soyez vaillants, et par conséquent elle veut que vous soyez utiles, et par conséquent elle veut que vous soyez heureux. C'est votre père. Riche, il veut vous transmettre intact, sinon agrandi, l'héritage qu'il détient comme un dépôt sacré. Rêveur, il veut que vous soyez instruits, et par conséquent il veut que vous soyez sages, et par conséquent il veut que vous soyez vaillants, et par conséquent il veut que vous soyez utiles, et par conséquent il veut que vous soyez heureux.

grité. Avocat ou médecin, agriculteur ou commerçant, patron ou ouvrier — quelle que soit la condition où le sort l'a placé — il n'a qu'une ambition, qu'un rêve : vous préparer un avenir meilleur que le sien ; vous assurer une plus grande somme de bien-être, de moralité, de justice et de fraternité ; quel est celui d'entre vous qui pourrait être assez indifférent ou léger pour ne pas témoigner chaque jour à ce père aussi tendre que dévoué, la reconnaissance, le respect, la soumission, la profonde affection qu'il mérite ?

A côté de lui, j'aperçois la-bas, derrière vous, la douce et vaillante compagne de sa destinée, qui l'aide de ses conseils affectueux, le soutient dans l'épreuve et partage avec lui sans se plaindre le poids du jour et des soucis de l'existence. Elle s'associe maintenant à votre bonheur ; elle va applaudir tout à l'heure à vos premiers succès, qui à vrai dire sont les siens. Car c'est elle qui a mis sur vous, dès le berceau, sa douce empreinte, une empreinte qui ne s'effacera jamais. C'est elle qui vous a transmis avec la grâce et le charme indéfinissable de l'enfance et de la première jeunesse, le germe des qualités de cœur et de caractère qui feront de chacun de vous, je n'en doute pas, un honnête homme et un bon citoyen ! Vous n'êtes pas seulement les fils de sa chair et de son sang ; vous êtes les fils de sa pensée, de son cœur, de son âme tout entière ! Ah ! quand je regarde vos mères en ce moment inquiètes et émuës, je songe aussi à la mienne, à la joie sans mélange qu'elle éprouvait il y a quarante ans, en posant sur mon front ma première couronne. Et j'entends toujours chanter dans ma mémoire les beaux vers du poète :

« Oh ! l'amour d'une mère, amour que nul n'oublie ;  
Pain merveilleux que Dieu partage et multiplie !  
Table toujours servie au paternel foyer :  
Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier. (1) »

Ce que vous devez à vos mères, je ne vous le dirai point : la voix de la nature et celle de la conscience parlent plus haut que tous les discours. Laissez-moi seulement vous citer un mot bien touchant d'un enfant de votre âge qui venait d'assister à une fête comme celle d'aujourd'hui. Il sortait du collège de Langres, chargé d'une riche moisson de lauriers, quand un camarade lui dit : « Comme tu dois être heureux ! » — « Heureux, répondit-il, les yeux pleins de larmes ; pas encore !, mais je le serai tout à l'heure, quand ma mère, que la maladie retient à la maison, m'embrassera et pleurera de joie en recevant ces couronnes ! » Cet enfant s'appelait Diderot. Il a écrit des pages immortelles, mais je n'en connais pas une qui vaille ces simples et éloquentes paroles !

Après la piété filiale qui résume tous les devoirs de l'enfant dans la famille, je ne saurais trop vous recommander le travail qui résume tous les devoirs de l'élève sur les bancs de l'école primaire, du collège ou du lycée. Je vous ai parlé avec émotion de la famille, et je voudrais qu'il fût possible de vous retenir plus longtemps sous le toit paternel. Mais la famille est un abri passager, un nid d'où les petits oiseaux, aussitôt qu'ils ont des ailes, s'envolent, souvent hélas ! pour n'y plus revenir. Un jour vient donc où l'instruction et l'éducation de l'enfant par le père et par la mère deviennent impossibles. Ils cherchent alors des maîtres capables et dévoués auxquels ils puissent sans crainte déléguer leurs pouvoirs. Ils leur font l'honneur insigne de leur confier ce qu'ils ont au monde de plus sacré, l'intelligence, le cœur, l'avenir de leurs enfants.

Messieurs, je n'ai point l'intention de faire ici le portrait de l'instituteur public, de l'institutrice publique de notre temps. Je serais mal à l'aise pour louer comme il conviendrait des collègues dont la modestie égale l'expérience et le dévouement. Leur meilleure récompense n'est-elle pas d'ailleurs dans la sympathie qui de toutes parts éclate en leur faveur ?

Les quatre cents enfants qui fréquentent assidûment leurs écoles, les succès qu'ils obtiennent chaque année dans les examens, l'estime et la reconnaissance des familles qui proclament hautement leurs services, voilà des faits qui louent mieux que toutes les harangues officielles.

Mais comment répondrez-vous, mes chers enfants, aux soins que vous prodigent ces maîtres, ces maîtresses que vos parents ont librement choisis pour vous ? Par le travail. Il faut travailler. Le travail est pour l'homme un devoir et une nécessité. Il est le plus puissant facteur de la moralité et du progrès. Voyez comme tout s'agit et travaille autour de vous. Pas un être organisé, si petit, si obscur qu'il soit, qui n'ait sa tâche et sa fonction. La plante — que vous croyez peut-être inerte et paresseuse — ne se repose jamais. Elle prépare sans bruit l'air pur que vous respirez à pleins poumons. Elle se couvre de belles et larges feuilles où l'oiseau vient chercher l'ombre, la fraîcheur et la sécurité. Elle porte des fruits savoureux que nous recueillons avidement. L'abeille industrieuse compose artistiquement son miel. La fourmi diligente donne toujours — non seulement à l'imprudent cigale qui chante sur vos têtes, mais à tous ceux qui seraient tentés d'imiter sa folle imprévoyance — l'exemple de son économie et de son incessante activité. Le travail est la loi commune, la loi éternelle à laquelle il n'est personne qui puisse se soustraire impunément. Dans une société démocratique comme la nôtre, où castes, classes et privilèges ont à jamais disparu, il n'y a plus de place pour les parasites. Les égoïstes et les jouisseurs ont fait leur temps ; l'avenir est à ceux qui non seulement acceptent et supportent, mais qui aiment la sainte et bienfaisante loi du travail !

Vous travaillerez donc joyeusement, mes chers amis, aujourd'hui sous la paternelle direction de vos maîtres, et demain librement, à vos risques et périls. Les uns se donneront tout entiers aux nobles travaux des champs, et ils feront refluer sur le vieux sol du Quercy, naguère si fertile, mais qui semble se reposer, les vignes luxuriantes et les riches moissons. Les autres, dans le com-

merce ou l'industrie, appliqueront les méthodes nouvelles et utiliseront pour le bien commun les merveilleux progrès des sciences. D'autres poursuivront leurs études, et le lycée achèvera pour eux l'œuvre si bien commencée à l'école primaire.

Et puisque je parle du lycée, je manquerais à mon devoir si je ne remerciais tous ceux qui, à Souillac et dans toute la région, nous donnent tant de preuves de confiance et de sympathie. Je ne puis pas oublier qu'il y a dans votre beau pays, une légion d'hommes distingués qui ont laissé dans les annales du lycée Gambetta des souvenirs glorieux et durables. Je n'oublie pas que c'est un des vôtres qui par la parole et par l'exemple a suscité cette vaillante Association amicale de nos anciens élèves à laquelle nous devons tant. Enfin je suis heureux d'ajouter que, parmi les élèves d'aujourd'hui qui nous donnent de bonnes espérances, vos jeunes compatriotes occupent le premier rang.

C'est à vous, mes chers enfants, qu'il appartient de continuer, de perpétuer cette tradition. Quelles que soient vos aptitudes et vos aspirations, futurs agriculteurs, industriels, soldats ou marins, vous trouverez au lycée Gambetta les éléments d'une préparation solide à toutes les carrières ; vous trouverez surtout parmi nous bon accueil.

Je termine par un dernier conseil. Vous porterez dans le monde les habitudes et les principes de conduite que vous aurez pris au foyer paternel, sur les bancs de l'école et du lycée. Après avoir travaillé pour vous ici, arrivés à l'âge d'hommes, vous travaillerez pour la République, pour la Patrie française et pour l'Humanité. Vous pratiquerez alors une troisième vertu, fondement de toutes les vertus sociales, la *bonté*.

« Soyez bons » vous dirai-je avec un philanthrope con emporain (1), « soyez bons et aimez ; il n'y a de vraie joie que dans les émotions du cœur : la sensibilité est tout l'homme. Laissez aux savants la science, l'orgueil aux grands, le luxe aux riches ; ayez compassion des humbles misères. Croyez que l'humanité, la pitié, le pardon, sont ce qu'il y a de plus beau dans l'homme ; croyez que l'intimité, les épanchements, la tendresse et les larmes sont ce qu'il y a de plus doux dans le monde. »

(1) Taine.

**STRENQUELS.** — *Suicide.* — Mardi matin, le cadavre du nommé Poujade a été trouvé pendu à une poutre de sa maison. On attribue les causes de ce suicide à des dissentiments de famille.

**LÉOBARD.** — *Les récoltes.* — La récolte en blé a été très médiocre. Les pommes de terre ne donneront qu'un faible rendement. Les noix seront rares. La vigne est dans un état déplorable. Les betteraves elles-mêmes sont malades.

La situation est donc des plus critiques.

L'abondance des matières nous a mis dans la nécessité d'écourter plusieurs communications. Nos regrets à nos correspondants.

**BULLEIN FINANCIER**

Les cours ont été aujourd'hui plus discutés, assez faibles au début, des rachats ont relevé le niveau dans le courant de la séance, mais les hauts cours reconquis n'ont pas été conservés en clôture.

Le 3 0/0 qui fermait hier à 105 fr. 07 a débuté à 105 fr. a repris à 105 fr. 12, pour revenir à 105 fr. dernier cours. Le 3 1/2 0/0 à 107,80 a baissé de 20 c. ; l'amortissable cote 104,70.

La Banque de France s'inscrit à 3720 fr. Le Crédit Foncier se trouve à 688 fr. ; le Crédit Lyonnais à 788 fr., la Société Générale à 530 et le Comptoir National d'Escompte à 584 fr.

Le Suez recule à 3200 fr. Nos chemins sont en légère réaction ; le Lyon à 1798 fr. ; le Midi à 1444 fr. ; le Nord à 1985 fr. et l'Orléans à 1830 fr.

Les fonds étrangers ont également baissé, l'Italien à 94,32 ; l'Extérieur à 61 11/16 ; le Portugais à 21 7/8.

Le Turc recule à 22,32 ; la Banque Ottomane à 592 fr. Le Russe 3 0/0 est en baisse à 95 fr. 75 ; le 3 1/2 0/0 à 102 fr.

**Vélocipédie**  
Rappels à cette époque de villégiature qu'il n'y a rien de plus agréable que la bicyclette Clément 1897. Les machines Clément sont la perfection même. Il est impossible de trouver plus roulant, par conséquent, de moins fatiguant.

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

**ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS**

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre *dysenterie, cholérine, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête.*

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

**Préservatif contre les Épidémies**  
Excellent aussi pour la toilette et les Dents.  
Exigez le nom **DE RICQLÈS**

**Bibliographie**

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2107 du 14 Août 1897.

Gravures. — Le voyage présidentiel dans le Sud-Est : Grenoble : Inauguration du Palais de Justice. — Le Président quittant l'université, après l'inauguration. — Le pylône des soldats. — Un arc de triomphe. — Le monument des Trois ordres.

Dans les Alpes : Le Président se rendant à la revue du Replat des cacons. — La maison où est descendu le Président à Thermignon. — Arrivée du général San Martino. — Le Président décorant le général Forbiguet. — Après déjeuner : Le Président et le général Zurlinden. — Le président dans le col de la Vanoise. — Le départ pour la revue, etc., etc.

Départements : Corrèze : Le monument de Lachand, à Treignac.

Seine-et-Oise : La nouvelle prison de Fresnes : Plan d'ensemble et vues des divers bâtiments.

Beaux-Arts : Mère et bébé, tableau de Mlle Elisabeth Nourse.

Portraits (Nécrologie) : M. Canovas del Castillo, président du conseil des ministres d'Espagne.

Paris : A l'École des Beaux-Arts : La Farandole des élèves.

Les musées inconnus : Les plans en relief aux Invalides.

Études illustrées : Effluves digitaux. — Effluves odiques.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le voyage présidentiel dans le Sud-Est, par X. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Semaine scientifique, par le docteur H. Servet de Bonnières. — Sport, par Archiduc.

— Les musées inconnus : Les plans en relief aux Invalides, par G. Lenôtre. — La nouvelle prison de Fresnes, par Noël Nizeroy. — Les effluves digitaux, par M. — Une entrevue avec le roi Norodon, par H. Bryois.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Étranger, Bibliographie, Échecs, Rébus, Récréations, Vélocipédie etc.

Nouvelle : La Voiture, par Paul Bonhomme, illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du N° 33. 14 Août 1897.

1° Les villes mortes du Siam, par M. L. Fournerneau.

2° A travers le monde : Le Massi : La mission du lieutenant Voulet, par Ned Noll.

3° Civilisations et religions : Le Mahdi et les Mahdistes, d'après Slatin-Pacha.

4° Excursions : Une visite à Dordrecht et à son exposition.

5° Profils de voyageurs : Victor Largeau.

6° Livres et Cartes.

7° Conseils aux voyageurs : Les automobiles. Le moteur Peugeot, par Paul Meyan.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

SAINT-NICOLAS. — 18<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 37. — 12 Août 1897.

La tour d'ivoire (J. Steeg). — Le mitronnet. — La jeunesse de Lull (L. Girard). — Sans Cimeter (S. Blandy). — Le Yaouled de Tamatave (Eud. Dupuis). — Le troisième larron. — Boîte aux lettres. Tirailleur aux devinettes.

Illustrations par F. Gottlob, Misti, Guydo, M. de Lambert, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et C<sup>ie</sup> éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du numéro 1263, du 14 Août 1897.

Un laboratoire souterrain, par Armand Viré.

— L'association française pour l'avancement des sciences, par A. C. — Diminution du temps de pose à la chambre noire, par G.-H. Niewenglowski. — Un poule ermite, par Henri Coupin.

— Locomotives compound de la compagnie du Midi, par L. Baclé. — Sucre scié et cassé, par J.-F. G. — Le champ magnétique et la radiation, par C.-E. C. — Au pôle nord en ballon, par Henri de Parville. — La rotation du soleil, par Ch.-Ed. Guillaume. — Les conducteurs électriques au voisinage des magasins à poudre, par J. Lebon. — La navigation maritime, par G.-L. Pesce. — Le flet protecteur du pont de Raminago, par G. Pelissier. — Nécrologie. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 9 août 1897, par Ch. de Villedeuil. — Un hommage à « La Nature », par Albert Tissandier.

Le numéro contient dix gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**MAISONS RECOMMANDÉES**

**CABINET DENTAIRE** OUVERT TOUS LES JOURS  
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

**P. BOURGET**  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
**Prothèse et Réparations**  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

**Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre** Bd Gambetta Cahors.



**LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE**

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

**HENRI VÉDRENNES** PLACE DE LA CATHÉDRALE CAHORS

Ancienne Maison GAMBETTA Jeune  
**SPÉCIALITE DE FOIES GRAS**

**J. VALDIGUIÉ** PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

**PIANOS ET MUSIQUE**  
**A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**TEINTURERIE PARISIENNE**  
Teintures, Nettoyages et Apprêts  
**Ferdinand MILHET**

CAHORS, QUAI CHAMPELON, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.  
**Maison de confiance. Travail très soigné**

**EAU DE NOIX**

**Louis DENOIX à Brive la Gaillarde**  
1<sup>re</sup> Exposition Internationale Toulouse 1897, Méd. Or.  
2<sup>e</sup> Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.  
3<sup>e</sup> Exposition Nationale Reims 1896, Médaille Or.  
**LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.**

**VINS DE TOUTE PROVENANCE**

**SPECIALITÉS :**  
Anisette et Liqueurs supérieures  
Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lecoq) double-orange et triple-sec  
Echantillons sur demande

**PRIME MUSICALE GRATUITE**

**PIANISTES** lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

(1) Y. Hugo.

Etude de M<sup>e</sup> CAMILLE SAUTET, avoué,  
 Successeur de M<sup>e</sup> Léon Talou, place du Palais de Justice, 7, à Cahors

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR En un seul Lot

De divers immeubles situés sur la commune de Laramière, canton de Limogne, arrondissement de Cahors (Lot)

L'adjudication aura lieu le **Samedi DIX-HUIT SEPTEMBRE** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi précis, à l'audience des criées et des Vacations du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :  
 Qu'en vertu l<sup>o</sup> de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte obligatoire retenu par M<sup>e</sup> Lacombe, notaire à Martel (Aveyron), le vingt janvier mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré.

2<sup>o</sup> De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Cahors le huit novembre mil huit cent soixante-dix-huit enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de M<sup>e</sup> Olié, huissier à Limogne, en date du vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le deux juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 159, numéros 31 et 32.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-un juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, lequel a donné acte à M<sup>e</sup> Sautet, avoué, des lectures et publication du cahier des charges et a fixé le jour de l'adjudication.

Et qu'aux requêtes poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Sabine Albène, sans profession, épouse de Boyer Hilaire-Célestin, tonnelier, et de ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Najac (Aveyron) ;

2<sup>o</sup> Alice Albène, sans profession, épouse du sieur Cancé Germain, menuisier, et de ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse demeurant ensemble à Mazerolles, commune de Najac (Aveyron) ;

3<sup>o</sup> Doria Albène, sans profession,

épouse du sieur Vaur Firmin, chef de station et de ce dernier agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Lamadeleine, près Capdenac (Lot.)

Tous les sus-nommés, pris en qualité d'héritiers et représentants de feu Jean-Baptiste Albène, leur oncle, quand vivait, ancien forgeron à Laramière.

Ayant M<sup>e</sup> Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville.

En présence ou eux dûment appelés de :

François Doucet, berger et Marie Pégourié, mariés, demeurant ensemble à Laramière, le mari pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de son épouse. Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le samedi dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à midi et demi précis, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens immeubles dont la désignation suit :

### Désignation

Des BIENS à vendre

telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie.

#### Article un

Un pré, appelé Sabrié, désigné sous le numéro 601, section C du plan cadastral de la commune de Laramière, contenant environ neuf ares dix-huit centiares, classes trois et quatre, d'un revenu de 6 fr. quatre-vingts centimes.

#### Article deux

Une terre, appelée Pech Séguy, désignée sous le numéro 545, section C du plan cadastral de la commune de Laramière, contenant environ douze ares deux centiares, classe deux, d'un revenu de trois francs cinquante-huit centimes.

#### Article trois

Une autre terre sise au même lieu, désignée sous le numéro 589, même section dudit plan contenant environ vingt-deux ares soixante-huit centiares, classes trois et quatre, d'un revenu de cinq francs dix-huit centimes.

#### Article quatre

Une autre terre sise au même lieu, désignée sous le numéro 543, même section C dudit plan contenant environ sept ares vingt-six centiares, classes trois et quatre, d'un revenu de deux francs trente-quatre centimes.

#### Article cinq

Un bois appelé Bousquet, désigné

sous le numéro 657, section C dudit plan contenant environ soixante-cinq ares soixante-quatre centiares, classes quatre et cinq, d'un revenu de trois francs trente-cinq centimes.

#### Article six

Un autre bois, appelé ol Bousquet, désigné sous le numéro 656, même section C dudit plan contenant environ vingt ares seize centiares, classe cinq, d'un revenu de soixante-onze centimes.

#### Article sept

Une terre appelée Crouzelles, désignée sous le numéro 126 P bis, section C dudit plan contenant environ trente-neuf ares huit centiares, classes trois, quatre et cinq, d'un revenu de 8 francs trente-six centimes.

#### Article huit

Une maison sise à Sacresta sur ladite commune de Laramière, désignée sous le numéro 31 section D, du plan cadastral de ladite commune, classe 6, d'un revenu de sept francs cinquante centimes, construite en pierres moëllon, recouverte en pierres plates, composée d'un rez-de-chaussée et galetas par-dessus, sa porte d'entrée est à l'aspect de l'Est, elle confronte avec propriété de Vernhet Charles et des héritiers de Vernhet Pierre-Jean ; le sol sur lequel elle est construite est d'environ soixante centiares, y compris la cour qui est également comprise dans la présente vente.

#### Article neuf

Un sol de maison et patis appelé Sacresta, désigné sous le numéro 31, section D, du plan cadastral de la

commune de Laramière, contenant environ soixante centiares, classe un, d'un revenu de quarante-neuf centimes.

### MISE A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de cent fr. ci

100<sup>f</sup>

Le tout en sus des charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le quatorze août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'Avoué poursuivant,

**Camille SAUTET.**

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges

Certifié véritable par le gérant soussigné,  
 Cahors, le 1897.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,  
 Le Maire,